

## COMMUNE DE CALMONT

# D.I.C.R.I.M.

## Dossier D'Informations Communal sur les Risques Majeurs

### SOMMAIRE :

- **Edito du Maire**
- **Les risques majeurs encourus par la commune**
- **Les mesures de protection existantes**
- **Les précautions à prendre**

### CONSULTATION :

Ce document ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde, sont consultables à :

La Mairie de Calmont

Adresse :  
Calmont, 12450 CALMONT

Tel : 05 65 69 47 22

Mail : mairie-  
calmont@wanadoo.fr

Document élaboré avec  
l'accompagnement  
technique du Syndicat  
Mixte du Bassin Versant  
du Viaur



### EDITO DU MAIRE

Chers Concitoyens,

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations majeures du Maire et de son équipe municipale.

Les évènements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations sont principalement :

- Les risques naturels (inondations, feu de forêt, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme)
- Les risques liés au transport collectif et aux matières dangereuses,
- Les risques sanitaires

Quel que soit le cas, les réponses doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordés par les conséquences humaines, matérielles ou médiatiques.

**Notre commune** étant concernée par plusieurs risques un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré. Ce document précise les moyens d'actions pour protéger les populations contre les principaux risques. Ce PCS utile au secours pour la gestion d'évènements de sécurité civile, a été élaboré avec les acteurs locaux (pompiers, gendarmerie et services municipaux). Le Plan Communal de Sauvegarde peut être consulté en Mairie.

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objet de vous informer des divers risques potentiels et de vous rappeler les mesures de protection existantes et les conduites à tenir.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document et me tiens à votre disposition pour de plus amples informations sur ces questions.

Christian VERGNES  
Maire de Calmont

## LES RISQUES MAJEURS

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence
- Une importante gravité

### Les risques concernant la commune

RUPTURE GRAND BARRAGE	INDUSTRIEL
La commune de Calmont est concernée par le barrage de Pont de Salars. (24 km) et le barrage de Pareloup (22km). Le temps d'arrivée de l'onde de submersion est estimé pour Pont de Salars à 38 mn et pour Pareloup à 32 mn.	Sur la commune un site SEVESO est répertorié. La commune peut être concernée par le risque industriel.
	<b>Transports de Matières Dangereuses</b> La commune de Calmont peut également être concernée par le risque « transport de matières dangereuses ».

# L'alerte

## L'alerte par le TOCSIN :

En cas de danger imminent la mairie de Calmont fera sonner la sirène et/ou le tocsin.

Si cette alerte est émise, mettez vous à l'abri, écoutez la radio et appliquer les consignes de sécurité.

## L'alerte par téléphone :

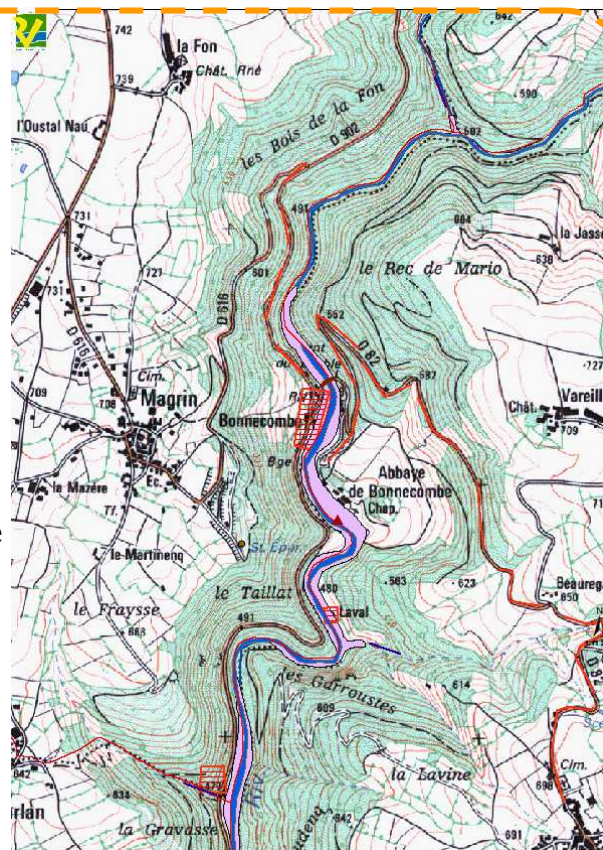
En cas de danger imminent, la mairie de Calmont avertira (par téléphone ou porte à porte) les habitants des zones préalablement identifiées à risque. Si cela leur est demandé, ces personnes devront immédiatement suivre le plan d'évacuation présent dans le Plan Communal de Sauvegarde, en fonction du danger, afin de se mettre à l'abri.

Document élaboré avec l'accompagnement technique du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur



## RISQUE RUPTURE GRAND BARRAGE

### Enjeux humains relatifs aux risques rupture grand barrage sur la commune de CALMONT



## Ce que vous devez faire

AVANT	PENDANT	APRES
<p>Connaître les systèmes d'alerte</p> <p>Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation</p>	<p>Gagner immédiatement les hauteurs environnantes.</p> <p>Ne pas revenir sur ses pas.</p> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> <p>Ecouter la radio</p>	<p>Attendre les consignes de sécurité ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.</p> <p>Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.</p> <p>Faire l'inventaire des dommages ; photographier les dégâts</p>

La réglementation française a rendu obligatoire l'établissement, pour les grands barrages, d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**.

Le PPI concernant Pareloup et Pont de Salars a été approuvé le 1er janvier 2012. Établi sous l'autorité du Préfet, Le but du PPI est d'organiser la mise à l'abri totale et ordonnée de la population ; il vise à :

- organiser une diffusion très rapide de l'alerte
- définir les mesures de sauvegarde à appliquer en vue d'évacuer les populations avant, si possible, que le danger ne devienne imminent.

En cas de rupture totale ou partielle du barrage, outre les mesures de sauvegarde définies dans le PPI, **le préfet déclenche le Plan ORSEC**

# Risque Transport de Matières Dangereuses

## Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (112 ou 18 ou 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre.

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ; s'éloigner.

Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone ; se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

## Ce que vous devez faire

### AVANT

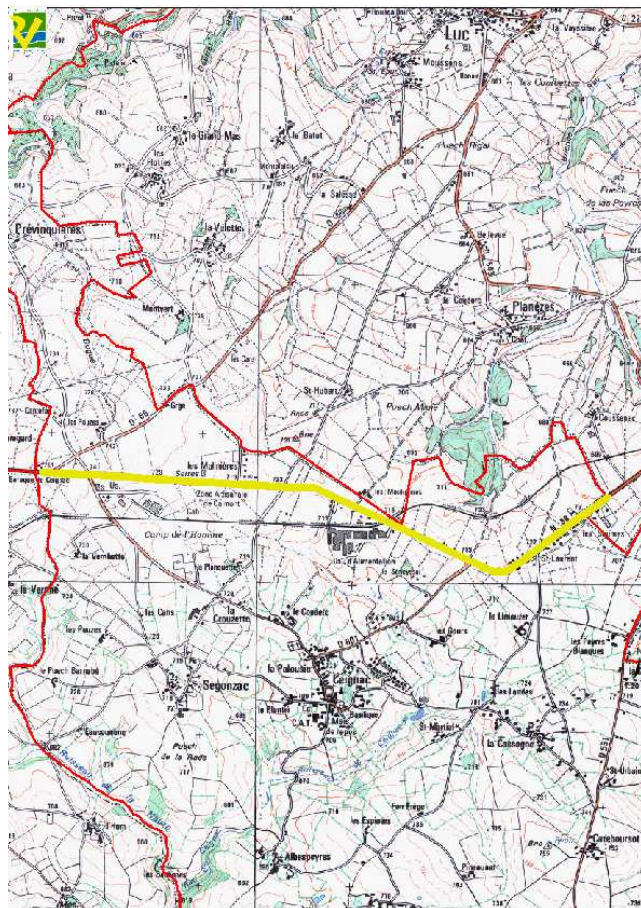
Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

### PENDANT

- Se confiner
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées, ...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer
- Écouter la radio
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- Ne pas téléphoner inutilement

### APRES

Aérer



*Le signal national d'alerte comporte 3 sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute séparées par des silences de 5 secondes.*

## NUMEROS D'URGENCE :

**POMPIERS : 18**

**GENDARMERIE : 17**

**SAMU : 15**

### Stations de radio :

**France Info : 105.5**

**France Inter : 103.7**

**TOTEM : 88.1**

## NUMEROS UTILES :

**MAIRIE CALMONT**

**05 65 69 47 22**

**Préfecture : 05 65 75 71 71**

### Site internet :

**Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**

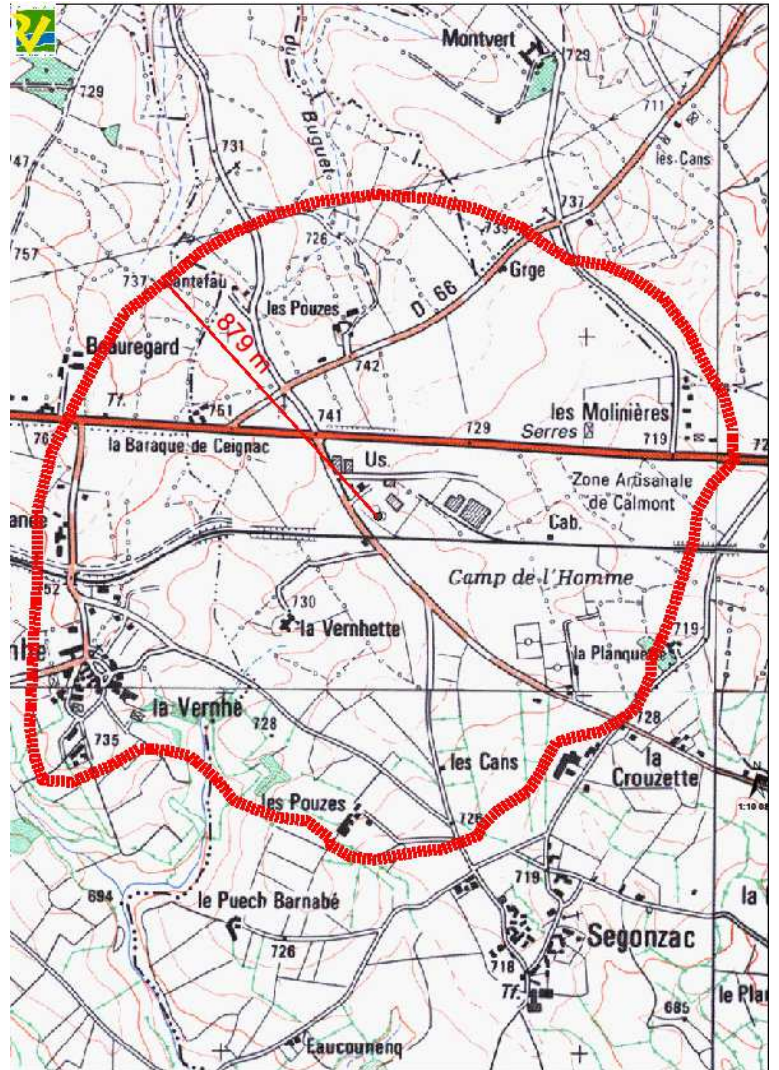
# Risque Industriel

Les installations de stockage et de distribution de propane exploitées par la Société Béarnaise de Gaz liquéfiés (SOBEGAL) et les installations de stockage d'engrais à base de nitrates d'ammonium exploitées par la société RAGT-Plateau Central se trouvent sur la zone artisanale de Calmont.

Le site de la RAGT est un établissement classé soumis à autorisation.

Les risques industriels présentés par l'établissement SOBEGAL sont des effets thermiques liés à un incendie ou un BLEVE de la sphère, des effets mécaniques liés à une surpression résultant d'une explosion.

Les conséquences d'un BLEVE sont quantifiées d'un point de vue des effets thermiques, des effets de surpression et des effets missiles possibles. Il faut noter l'apparition d'une boule de feu.



## A préparer en cas d'alerte

- Papiers personnels, **Médicaments** (traitement quotidien), vêtements de rechange et couvertures
- Barres énergétiques, eau, lampe de poche
- Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radios à piles ...

## Ce que vous devez faire

### AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

### PENDANT

- Se confiner
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées, ...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer
- Écouter la radio
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- Ne pas téléphoner inutilement

### APRES

Aérer

# LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE de CALMONT

Dans tous les cas :



Ecoutez la Radio



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

INONDATIONS	Mouvements de terrain	Séismes	Phénomènes Météo	Accidents Industriels ou Nucléaires	Transports de Matières Dangereuses	Rupture de Barrage
<p>Fermez portes, fenêtres ...</p> <p>N'allez ni sur les berges ni sur les ponts</p> <p>Montez à pied dans les étages</p> <p>Coupez le gaz et l'électricité</p>	<p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Evacuer les locaux touchés</p>	<p>S'abriter sous un meuble solide</p> <p>S'éloigner des bâtiments si vous êtes à l'extérieur</p> <p>Couper le gaz et l'électricité</p> <p>Evacuer les locaux touchés</p>	<p>Renseignez vous</p> <p>Soyez vigilants</p> <p>Rentrez chez vous Fermez les ouvertures et les volets</p>	<p>Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche</p> <p>Fermez, calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations</p> <p>Ne fumez pas, Ni flammes, Ni étincelles</p>	<p>Eloignez vous de la zone dangereuse</p> <p>Ecoutez les consignes</p> <p>Ne fumez pas, Ni flammes, Ni étincelles</p>	<p>Gagnez les hauteurs</p>

## NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17 SAMU : 15 URGENCE MEDICALE : 112